



Avis

Conformément à l'article L1133-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous portons à la connaissance du public que le Conseil communal, en séance du 18 juin 2024, a décidé d'établir le règlement complémentaire suivant :

- **Circulation routière : Création d'une bande de stationnement amorcée par une zone d'évitement striées à la rue Les Mélèzes**

Cette délibération a été approuvée par l'autorité de tutelle en date du 1er juillet 2024.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale d'Ittre, rue de la Planchette 2 à 1460 Ittre, au service des Affaires générales pendant les heures d'ouverture des bureaux, de 9h à 12h.

Ittre, le 02 juillet 2024

La Directrice générale, *ff*

[Signature]

C. Spaute
A. Carlier



Le Bourgmestre,

[Signature]

Ch. Fayt